

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID: 030-243000593-20230209-DEC2023_02_04-CC

Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N° 2023/02/04

<u>Objet</u>: Convention relative à l'organisation d'un concert à l'école intercommunale de musique de petite Camargue

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT »,

Vu la convention relative à l'organisation d'un concert à l'école intercommunale de musique de petite Camargue ci-annexée,

Considérant le souhait de la Communauté de communes d'organiser un concert le 12 février 2023 à l'école intercommunale de musique,

Considérant qu'il y a lieu de régler les modalités d'organisation des manifestations culturelles de l'école de musique de Petite Camargue,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à signer la convention relative à l'organisation d'un concert à l'école intercommunale de musique de petite Camargue entre la Communauté de communes de Petite Camargue et l'Association Association Gardoise des Amis de la Clarinette, 14 Rue de l'Enclos Rey – 30000 NIMES, pour l'organisation du concert « Poco Assai », le 12 février 2023.

ARTICLE 2: Le prix de la prestation s'élève à 1000 € TTC (rémunération forfaitaire).

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

S LU**

ARTICLE 3: Cette décision fera l'objet d'une information en séance de la Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 09 février 2023.

André BRUNDU